

RCS : PARIS  
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2015 B 11783  
Numéro SIREN : 811 850 510  
Nom ou dénomination : 19 MARTIENS

Ce dépôt a été enregistré le 25/04/2019 sous le numéro de dépôt 49594

## DEPOT D'ACTE

DATE DEPOT : 25-04-2019

N° DE DEPOT : 2019R049594

N° GESTION : 2015B11783

N° SIREN : 811850510

DENOMINATION : 19 MARTIENS

ADRESSE : 37 rue des Mathurins 75008 Paris

DATE D'ACTE : 01-04-2019

TYPE D'ACTE : Décision(s) du président

NATURE D'ACTE : Nomination de directeur général

**19 MARTIENS**  
Société par Actions Simplifiée à capital variable  
37, rue des Mathurins – 75008 PARIS  
R.C.S. PARIS 811 850 510

**PROCÈS-VERBAL DE NOMINATION D'UN DIRECTEUR GÉNÉRAL**

**DÉCISIONS DU PRÉSIDENT**

Le premier avril de l'an deux mil dix-neuf,  
A dix heures,

Au siège social, le Président de la société a arrêté les décisions suivantes, relatives à la nomination et aux pouvoirs d'un directeur général.

1)

Mme MONOT Marie est nommée Directeur Général de la société 19 MARTIENS (immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 811 850 510), à compter du 01/04/2019, pour une durée illimitée.

Intervenant aux présentes, Mme MONOT Marie déclare accepter ces fonctions et n'être frappée d'aucune interdiction ou déchéance susceptible de l'empêcher de les exercer.

2)

Pour l'exercice de ses fonctions de Directeur Général, Mme MONOT Marie est investie des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société dans la limite de l'objet social défini dans les statuts de la société et dans le cadre prévu par ces statuts.

3)

Mme MONOT Marie, est autorisée, en tant que Directeur Général, à consentir des subdélégations ou substitutions de pouvoirs pour une ou plusieurs opérations ou catégories d'opérations déterminées.

4)

Mme MONOT Marie ne perçoit pas de rémunération, mais a droit au remboursement de ses frais dûment justifiés.

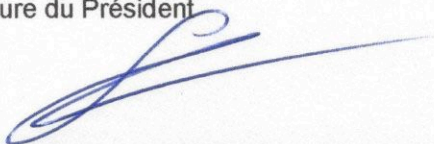
5)

Tous pouvoirs sont accordés au porteur d'une copie du présent procès-verbal pour accomplir les formalités de publicité et de dépôt prévues par la loi.

Fait à Paris, le 01/04/2019

en 4 exemplaires dont un original a été remis à Mme MONOT Marie

Signature du Président



**Nom et Signature du Directeur Général,**

**précédée de la mention manuscrite « Bon pour acceptation des fonctions de Directeur Général ».**

Bon pour acceptation des fonctions de  
Directeur Général

Marie Monot

